

Bulletin départemental des écoles

2010/11
octobre 2011

SOMMAIRE

Informations administratives

- Accidents élèves

Informations pédagogiques

- Communiqué de la conseillère pédagogique spécialisée en langues vivantes
- Communiqué du conseiller pédagogique départemental en EPS

Divers

- Communiqué *Prévention MAIF*
- Opération *Mets tes baskets et bats la maladie*
- Concours de l'AMOPA 2010-2011
- Palmes académiques – Promotion du 14 juillet 2010
- Communiqué du service social des personnels

Accidents élèves

Rappel : les accidents scolaires corporels doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration d'accident scolaire transmise à l'Inspection académique DIVE 1 sous couvert de l'IEN pour le 1^{er} degré (modèle joint).

Pour le 1^{er} degré déclaration accident, imprimé déclaration BAOBAC 1^{er} degré, courrier de l'ONS sur déclaration en ligne.

Concernant le second degré, transmission directement à l'inspection académique, service de la DIVE 1 par les établissements, courrier de l'ONS sur déclaration par internet.

Par ailleurs, il est également indispensable de **saisir les informations** dans les jours qui suivent l'accident **par internet** :

- 1^{er} degré : <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire>
- 2nd degré : <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/second>

Attention ! Un accident ne **doit être signalé** que s'il entraîne **au minimum une consultation médicale ou hospitalière**. Un accident provoquant un bris de lunettes ou tout autre **dégât matériel** doit faire l'objet d'une **déclaration à conserver dans l'école**.

Communication des rapports des accidents scolaires

Les déclarations doivent être regardées comme des documents administratifs et sont par conséquent communicables de plein droit aux parents de l'élève accidenté, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Cette communication doit toutefois s'opérer conformément aux dispositions légales.

- Les noms et adresse des parents de l'enfant auteur, de même que les coordonnées de leur assureur, sont des **informations protégées par le secret de la vie privée**. Vous ne devez **pas les communiquer** aux parents des victimes.
- Les témoignages qui désignent un ou plusieurs enfants ne sont communicables qu'aux parents de l'enfant auteur **sous réserve** d'occulter l'identité des témoins.

Toutefois les parents de l'élève victime souhaitant engager une action en responsabilité civile contre les parents de l'auteur doivent pouvoir accéder à leurs coordonnées.

Aussi, si vous êtes sollicités par les parents d'un élève victime d'un accident scolaire pour communiquer les informations nécessaires à l'exercice d'un recours, il vous est possible de demander aux parents d'élèves auteur du dommage s'ils autorisent cette communication. En cas de refus, vous pourrez utilement leur rappeler que les parents de l'élève victime peuvent, en tout état de cause, déposer une plainte qui leur donnera accès, dans le cadre de l'enquête, aux informations nécessaires à la défense de leurs droits.

Se reporter aux documents annexés.



Communiqué de la conseillère pédagogique spécialisée en langues vivantes

Mon bureau est provisoirement transféré au premier étage, à la documentation porte 109 (tél. 03 86 72 20 07). Les livres et documents peuvent être empruntés au bureau 204 : merci de noter les emprunts sur le cahier destiné à cet effet.

Les collègues de cycle 3 peuvent consulter le travail fait par le groupe académique LVE pour la validation du palier 2 du CM2 sur le site de l'Inspection académique de Saône-et-Loire pour l'anglais, sur le site de l'Inspection académique de l'Yonne pour l'allemand.



Communiqué du conseiller pédagogique départemental en EPS

Message à toutes les écoles

Les enseignants souhaitant solliciter des intervenants bénévoles pour l'aide à l'encadrement des activités physiques et sportives (vélo, natation) doivent inviter les personnes volontaires à participer à une session d'information visant à leur agrément. Chaque directeur d'école adressera impérativement au conseiller pédagogique de circonscription responsable la liste des parents qui se présenteront à la session, 15 jours avant celle-ci (délai de rigueur).

Il est souhaitable, dans la mesure du possible, que l'enseignant de la classe assiste à la session « vélo » avec les parents.

Circonscription	Activité	Date	Heure	Lieu	CPC responsable
Centre Yonne	Vélo	18 nov.	16 h 30	Migennes	V. Foulon
Avallon	Natation	26 nov.	13 h 30	Avallon	M. Jourdan
Avallon	Natation	14 déc.	14 h	Tonnerre	M. Jourdan
Sens 1 & 2	Natation	7 janv.	15 h	Sens Toinot	A. Rouleau / E. Demangel
Centre Yonne	Natation	24 janv.	16 h 30	St-Florentin	V. Foulon

Circonscription	Activité	Date	Heure	Lieu	CPC responsable
Sens 1 & 2	Vélo	11 mars	17 h	St-Martin-du-Tertre	E. Demangel
Auxerre 1 & 2	Vélo	19 mars	matin	Auxerre Piedalloues	P. Luco / Y. Biron
Avallon	Vélo	19 mars	9 h 30	Avallon Chaumes	M. Jourdan
Avallon	Natation	22 mars	14 h	Tonnerre	M. Jourdan
Avallon	Natation	24 mars	13 h 30	Avallon	M. Jourdan
Auxerre 1	Vélo	26 mars	matin	St-Georges	P. Luco
Auxerre 1 & 2	Natation	28 mars	matin	Auxerre	P. Luco / Y. Biron
Auxerre 1	Vélo	31 mars	17 h	Chablis	P. Luco
Centre Yonne	Natation	7 avr.	17 h	Joigny	V. Foulon
Avallon	Natation	21 juin	14 h	Tonnerre	M. Jourdan
Auxerre 3	Natation	juin		Toucy	C. Gueneau
Auxerre 3	Natation	juin		Bléneau	C. Gueneau
Auxerre 3	Natation	juin		Châtel-Censoir	C. Gueneau
Auxerre 2	Natation	juin		Seignelay	Y. Biron



Communiqué Prévention MAIF

Cher(e)s collègues, si vous avez l'intention de faire dans vos classes une action de prévention sur la sécurité routière ou sur la sécurité domestique, n'oubliez pas de prendre contact avec l'antenne *Prévention MAIF* d'Auxerre. Des documents, du matériel (expositions), des brochures... peuvent vous être prêtés ou donnés, si vous constituez un dossier pédagogique concernant une action précise.

Par ailleurs, vous trouverez de nombreux renseignements sur le site de la *Prévention Maif*, www.maif.fr.

Contact (le mercredi après-midi de préférence) au 03 86 72 38 00, ou à la délégation Maif, 31 rue Louis Richard, à Auxerre.

Le délégué départemental à la Prévention.



Opération *Mets tes baskets et bats la maladie*

Semaine nationale ELA du 18 au 22 octobre 2010

L'association européenne contre les leucodystrophies (ELA), parrainée par Zinedine Zidane, lance dans les établissements scolaires sa campagne nationale *Mets tes baskets et bats la maladie !* à travers une semaine nationale d'actions du 18 au 22 octobre.

Le lundi 18 octobre, la dictée d'ELA

L'écrivain Marc Levy a rédigé un texte inspiré du combat des enfants contre la maladie et la différence. La réunion enseignants/élèves autour d'une création empreinte de tolérance et de solidarité permet un moment d'échanges entre enfants, adolescents et adultes et constitue un excellent vecteur de sensibilisation.

Et après la dictée ? *Mets tes baskets et bats la maladie !*

Le jour de leur choix entre le 18 et le 22 octobre, les élèves passent à l'action et prêtent leurs jambes aux enfants d'ELA.

Le principe : informer les élèves sur les leucodystrophies, grâce à un matériel adapté fourni par l'association et organiser avec eux un événement sportif (cross, tournoi...). Les élèves cherchent alors des parrains qui acceptent de financer leur effort au profit de l'association ELA. Les fonds collectés sont destinés à la lutte contre les leucodystrophies. Cette opération peut être menée à un autre moment de l'année.

Informations sur les leucodystrophies et inscriptions : www.ela-asso.com



Concours de l'AMOPA – Pour la défense et l'illustration de la langue française Année 2010-2011

Prix d'expression écrite de la langue française, de réhabilitation de l'écriture, Prix Maupassant de la jeune nouvelle, Prix de la jeune poésie et Prix de l'éloquence

Ces concours sont destinés, comme chaque année, aux élèves des classes de CM2 des écoles primaires, des collèges, des lycées et classes préparatoires aux grandes écoles et BTS, en vue de la défense et de la promotion de la langue française. Les épreuves se déroulent avec l'accord des recteurs, des inspecteurs d'académie et des inspecteurs de l'Éducation nationale.

Des milliers d'élèves des écoles, collèges et lycées participent à l'épreuve d'expression écrite de la langue française. Ce concours contribue à la maîtrise et au rayonnement de notre langue. Il convient donc de persévérer dans cette voie. Les sujets sont, au choix, libres, proposés par les enseignants ou sur le thème de l'année.

Le thème retenu pour l'année 2010-2011 est :

- pour les classes de CM2 et de collèges : « Faites l'éloge de la nature » ;
- pour les classes de lycées, CPGE et BTS : « La vie de tous les jours est-elle : *une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour ?* (Verlaine) ».

Les copies devront être retournées au président de la section AMOPA départementale par les chefs d'établissement, au plus tard le 4 mars 2011.

Un jury départemental choisit les meilleures copies par niveau, quatre au plus, manifestant la meilleure maîtrise de la langue française. Les copies de ces lauréats départementaux qui sont transmises ensuite au Secrétariat national de l'AMOPA au plus tard le 1^{er} avril 2011.

Un jury national décidera de l'attribution des prix nationaux.

Voir affiche et présentation des concours destinés aux élèves de CM2 en annexe.



Palmes académiques – Promotion du 14 juillet 2010

Sont promus ou nommés dans l'Ordre des Palmes académiques, pour services rendus à l'Éducation nationale :

Officiers

Monsieur Patrice BEAUPOIL, professeur certifié au collège Paul Fourrey MIGENNES
Monsieur Yves BIRON, conseiller pédagogique de circonscription AUXERRE
Madame Elisabeth CHICHE, proviseur lycée des Métiers Vauban AUXERRE
Madame Monique DRILLON, A.P.A.E.N.E.S. Inspection Académique de l'Yonne
Madame Anne-Marie HUBERT, professeur certifié au lycée Jacques Amyot AUXERRE
Madame Marie-Thérèse JOBERT, professeur des écoles, groupe scolaire St Exupéry JOIGNY
Madame Chantal TRIBOUILLARD, proviseure adjointe lycée Joseph Fourier AUXERRE

Chevaliers

Madame Dominique BAILLOT, professeur certifié au collège Jean Bertin ST GEORGES/BAULCHE
Monsieur Chaïb BENCHAIIB, professeur certifié au collège Abel Minard TONNERRE
Monsieur Philippe BOURGOIN, Conseiller pédagogique IEN SENS I
Madame Martine CHAMPION, Professeur des écoles, collège Paul Bert AUXERRE
Monsieur Cédric DERAND, Professeur certifié au collège Maurice Clavel AVALLON
Madame Danielle FAVIER, C.P.E. au lycée des Métiers Vauban à AUXERRE
Monsieur Michel GINDREY, professeur des écoles, groupe scolaire St Exupéry JOIGNY
Madame Annie GRIVEL, professeur agrégé, Collège Denfert-Rochereau AUXERRE
Madame Josiane GUGLIEMETTI, professeur certifié au collège Miles de NOYERS
Madame Nathalie GUILLEMOT, adjoint technique territorial au collège M. Aymé ST FLORENTIN
Madame Micheline GUILPAIN, professeur certifié au lycée Pierre Larousse TOUCY
Madame Josiane JOSSELIN, professeur certifié, collège Claude Debussy VILLENEUVE-LA-GUYARD
Madame Sylvie MARMONIER, professeur des écoles, école élémentaire COULANGES-LA-VINEUSE
Monsieur Xavier MOUSSU, S.A.E.N.E.S. au L.P. Saint Germain AUXERRE
Monsieur Jean-Marc OUDOT, professeur des écoles, école élémentaire des Prés Hauts TONNERRE
Monsieur Robert PAPANICOLA, professeur agrégé au lycée Jacques Amyot AUXERRE
Madame Brigitte PARDE-CLOUZEAU, professeur des écoles, école maternelle du Pont AUXERRE
Madame Martine POIROUT, ADJAENES 1ère cl. au clg Claude Debussy VILLENEUVE-LA-GUYARD
Monsieur Philippe PRADEAU, professeur des écoles, école élémentaire de VENOY
Madame Dominique RAMEAU, ADJAENES 1ère classe à l'Inspection Académique de l'YONNE
Monsieur Alain RUSCON, professeur d'EPS au lycée Pierre et Marie Curie de SENS

Madame Corinne TAILFER, principale adjointe au collège Parc des Chaumes AVALLON
Monsieur Laurent THIERRY, proviseur du lycée Collège Pierre Larousse TOUCY
Monsieur Michel VALITON, professeur certifié au collège Privé ST Jacques à JOIGNY
Madame Solange WACHOWIAK, professeur agrégé au lycée Jacques Amyot AUXERRE



Communiqué du service social des personnels

Action sociale

Dans le cadre de votre vie familiale, vous pouvez prétendre à des aides concernant...

⇒ **vos enfants**

- chèque emploi service (CESU)
- garde enfant
- aide aux frais de déplacement liés à la scolarité
- aide pour séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif
- aide aux loisirs des enfants

⇒ **les vacances**

- aides aux séjours en centre de vacances (avec ou sans hébergement)
- chèques vacances
- etc.

Pour en savoir plus, consulter le site des PIM (prestations interministérielles) et ASIA (action sociale d'initiative académique), <http://prestationsociales.ac-dijon.fr/>.

Pour toute information complémentaire : Estelle GIRARD-GUILLAUMOT, assistante sociale des personnels, 03 86 72 20 55, estelle.guillaumot@ac-dijon.fr.



*L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne*

Claude PICANO